

CERTIFICAT D'ESSAI

TEST CERTIFICATE

N° LNE- 6910 rév. 2 du 01 Avril 2014

Modifie le certificat 6910-1

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
Issued by
- En application** : EN 45501:1992/AC:1993, paragraphe 8.1 et 3.5.4. Guide(s) WELMEC 2.2, 2.3, 2.5 et 8.8.
In accordance with
EN 45501:1992/AC:1993, paragraph 8.1 et 3.5.4. WELMEC Guide(s) 2.2, 2.3, 2.5 and 8.8.
- Délivré à** : AEM SOFTS - Chemin des Fontaines
Issued to
FRANCE 38190 BERNIN
- Fabricant** : AEM SOFTS Parc technologique des Fontaines FRA 38190 BERNIN
Manufacturer
- Concernant** : Un dispositif point de vente type STORE-POS, comprenant un logiciel et un terminal point de vente librement programmable à base PC et marqué CE, testé en tant que partie d'un IPFNA.
In respect of
A point of sale device based on PC technology, type STORE-POS, including the software and EC-marked hardware, tested as a part of a NAWI.
- Caractéristiques** : Les caractéristiques essentielles sont décrites dans l'annexe.
Characteristics

Essential characteristics are provided in the annex.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 5 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P123397 -1.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 5 page(s). All the plans, shematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P123397 -1.

Etabli le 01 Avril 2014

Issued on April 1st, 2014

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director

Laurence DAGALIER

Directrice Déléguée
Deputy Director



Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe au certificat d'essai n° LNE-6910 rév. 2

Historique des révisions de ce certificat

N° REVISION	DATE	MODIFICATION APPORTEE
0	16/03/2007	Création du certificat couvrant le logiciel à caractère légal
1	15/03/2010	Ouverture du certificat au dispositif point de vente couvrant le logiciel à caractère légal et tout type de matériel à base PC marqué CE.
2	01/04/2014	Ajout d'afficheurs clients LCD, gestion des drivers OPOS, saisie manuelle du poids

Toutes les propriétés de ce dispositif, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501:1992/AC:1993, qui est prise comme référentiel, au guide WELMEC 2.3 édition de mai 2005 relatif à l'examen des logiciels utilisés dans les instruments de pesage à fonctionnement non automatique, au guide WELMEC 2.5 de septembre 2000 relatif à l'approche modulaire et aux essais des PC et des autres dispositifs périphériques numériques, au guide WELMEC 8.8 de mai 2011 relatif au système volontaire d'évaluation modulaire, ainsi qu'au guide WELMEC 2.2 édition de mai 2007 relatif aux dispositifs terminaux points de vente (TPV).

Toutes les propriétés du logiciel et du terminal point de vente, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la réglementation en vigueur.

1. - Description fonctionnelle

Le dispositif Point de Vente type STORE-POS, ci-après désigné par « TPV STORE-POS », est constitué de logiciel AEMSOFTS_BALANCE.wdl et d'un terminal point de vente (TPV) à base PC répondant aux exigences décrites dans le paragraphe 2 ci-après.

Ce dispositif Point de Vente est destiné à être connecté à un instrument de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA) poids seul ou calculateur de prix compatible, ayant fait l'objet d'un certificat d'approbation CE de type délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 2009/23/CE du 23 avril 2009. Le certificat d'approbation CE de type de l'IPFNA doit de plus prévoir cette connexion.

L'IPFNA doit également respecter les deux conditions suivantes :

- le dispositif semi-automatique de tare, s'il est présent, doit être désactivé ;
- l'instrument est à une étendue de mesure et avec une seule valeur d'échelon e tel que $e = 5 \times 10^k$ g, k étant un nombre entier ou zéro.

Le logiciel type AEMSOFTS_BALANCE.wdl a été développé en langage informatique WINDEV 9.00 et s'exécute avec le système d'exploitation Windows XP (ou version supérieure).

Ce logiciel réalise :

- la communication avec l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique,
- la gestion de tares prédéterminées (de valeurs multiples de 5 g) associées à des PLU (appel de prix par article),
- la gestion et le contrôle de validité des informations reçues,
- la gestion de l'affichage des indications primaires sur les dispositifs d'affichage destinés au vendeur et au client (poids net, prix unitaire, prix à payer et symbole des unités utilisées),
- la présentation des indications primaires, sur le ticket destiné au client, suivant des configurations pré-établies,
- des fonctions facilitant le commerce et la gestion telles que : articles non pesés, totalisation, annulation, duplicata, informations additionnelles, etc. qui n'interfèrent pas avec les indications primaires relatives à l'association de l'instrument de pesage avec le TPV.

Annexe au certificat d'essai n° LNE-6910 rév. 2

La partie de logiciel AEMSOFTS_BALANCE.wdl est constituée de l'ensemble des modules soumis au contrôle légal. Ses versions nécessaires sont les versions 1.1 et 1.2.

Ce logiciel fonctionne avec le logiciel d'encaissement STORE-POS.

En raison du protocole de communication avec l'IPFNA connecté et du nombre de caractères limité de l'afficheur destiné au client, la partie de logiciel AEMSOFTS_BALANCE.wdl, quelque soit sa version, ne fonctionne qu'avec des articles pesés ou pesés manuellement dont :

- la masse doit être inférieure ou égale à 99,995 kg, et
- le prix unitaire doit être inférieur ou égal à 999,99 €/kg, et
- le prix à payer doit être inférieur ou égal à 9 999,99 €.

La saisie manuelle du poids est possible en mode de fonctionnement normal. Elle est repérée par la mention MAN sur le ticket imprimé et sur l'afficheur client du TPV.

La protection de la partie de logiciel à caractère légal est assurée par un par une somme de contrôle (checksum) type CRC16.

A chaque mise en œuvre du logiciel, celui-ci procède à une vérification de la somme de contrôle (checksum) contenant des données et fonctions soumises au contrôle légal. Si la somme de contrôle n'est pas égale à la valeur citée dans le présent certificat, le message suivant apparaît : « Logiciel non valide ». La somme de contrôle effective est également affichée et imprimée. Le logiciel d'encaissement s'exécute mais seuls les articles non pesés sont utilisables puisque la connexion à la balance n'est pas activée.

Le programme est protégé contre les modifications pouvant être réalisées avec des outils logiciels communs par la somme de contrôle suivante :

LOGICIEL SOUMIS AU CONTROLE LEGAL	VERSION	SOMME DE CONTROLE (CHECKSUM)
AEMSOFTS_BALANCE.wdl	1.1	C9927238
	1.2	B0B2D87

Il est possible de vérifier à tout moment la somme de contrôle de la partie de logiciel AEMSOFTS_BALANCE.wdl soumis au contrôle légal par deux méthodes.

1^{ère} méthode : L'accès se fait à partir de l'écran principal (fenêtre de démarrage) en suivant la procédure ci-dessous :

- appuyer sur la touche « clavier » en haut à droite de l'écran tactile,

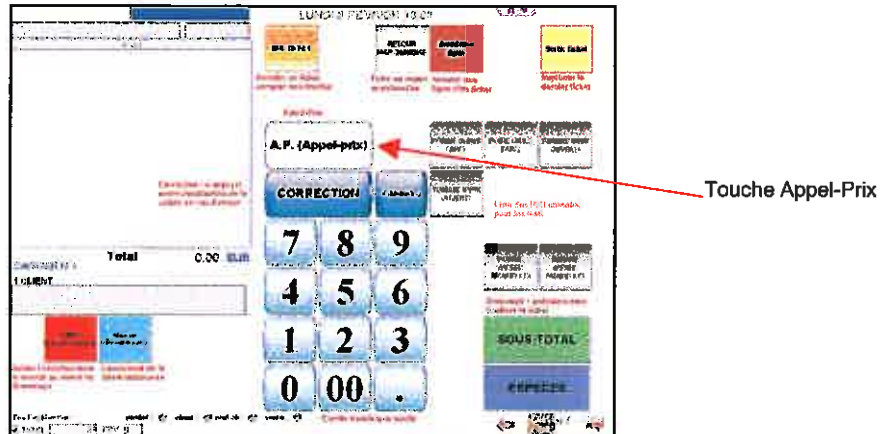


Annexe au certificat d'essai n° LNE-6910 rév. 2

- un clavier s'affiche,
- saisir le mot de passe : 999,
- valider,
- la somme de contrôle s'affiche dans une nouvelle fenêtre et est imprimée sur un ticket.

2^{ème} méthode : L'accès se fait à partir de l'écran d'encaissement en suivant la procédure ci-dessous :

- appuyer 15 fois sur la touche « 9 » du clavier puis sur la touche « A.P. (Appel-Prix) »,



- la somme de contrôle s'affiche dans une nouvelle fenêtre et est imprimée sur un ticket.

2. - Données techniques – Configuration minimale pour le matériel (hardware) et le logiciel (software)

Le TPV STORE-POS est constitué de la partie de logiciel AEMSOFTS_BALANCE.wdl et de tout terminal point de vente à base PC composé des éléments suivants :

- dispositif de technologie à base PC avec matériel marqué CE possédant un écran d'affichage marqué CE pour le vendeur,
- un afficheur client marqué CE compatible avec le PC,
- une imprimante marquée CE compatible avec le PC.

Il est également possible de connecter d'autres périphériques compatibles et marqués CE pour permettre la transaction, par exemple tiroir caisse, lecteur de code barre ou lecteur carte bleue. Les périphériques peuvent être connectés au terminal par une liaison USB ou série.

Le TPV STORE-POS nécessite pour son fonctionnement un terminal point de vente (TPV) librement programmable marqué CE, équipé de la configuration matérielle minimale suivante :

Eléments	Description minimale
Logiciel d'encaissement	Avec AEMSOFTS_BALANCE.wdl v. 1.1 : STORE-POS version 2.83 B Avec AEMSOFTS_BALANCE.wdl v. 1.2 : STORE-POS version 5.19D
Processeur du PC	1,5 GHz ou supérieur
Disque dur	40 Go ou supérieur (en une ou plusieurs partitions)
Mémoire	256 Mo ou supérieure
Système d'exploitation	Windows XP ou version supérieure
Imprimante passive marquée CE	Tout type compatible OPOS
Afficheur client marqué CE	Tout type compatible OPOS

Annexe au certificat d'essai n° LNE-6910 rév. 2

Eléments	Description minimale
	Afficheur série (2 lignes de 20 caractères au minimum) Afficheur LCD (écran 8" au minimum)

Tout type d'imprimante passive compatible peut être utilisé à condition qu'elle soit marquée CE (conformité européenne à toutes les directives dont la directive CEM 2004/108/CE).

3. - Inscriptions d'identification

Lorsque la partie de logiciel AEMSOFTS_BALANCE.wdl est installée sur un terminal point de vente, une plaque d'identification disposée sur le TPV porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant : AEM SOFTS,
- le nom du type du dispositif Terminal Point de Vente : STORE-POS,
- l'identification du logiciel : AEMSOFTS_BALANCE.wdl et la valeur de la somme de contrôle correspondant à sa version,
- le numéro du présent certificat.

Le support est constitué d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

4. - Interfaces

Les interfaces sont conformes aux exigences du paragraphe 5.3.6 de la norme EN 45 501 (impossibilité de falsifier les indications primaires du dispositif indicateur) et ne nécessitent pas de scellement.

5. - Essais réalisés

La partie de logiciel type AEMSOFTS_BALANCE.wdl a été examiné sur des ensembles constitués par :

- **Pour la version 1.1 :**
 - o un terminal point de vente IBM, type IBM 4800POS, n° 01423150003274 incluant un afficheur vendeur (écran tactile), un afficheur client, une imprimante. Le terminal est marqué CE et fait l'objet du certificat d'essai n° GB-1164 délivré par l'organisme notifié n° 0126 ;
 - o connecté à un instrument de pesage à fonctionnement non automatique calculateur de prix METTLER TOLEDO, type VIVA-4211-035 n° RN200136 94, Max = 15 kg, e = 5 g, classe III, faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type n° T6294,
 - o puis connecté à un instrument de pesage à fonctionnement non automatique poids seul AVERY BERKEL, type FX110 n° 20061265, Max = 15 kg, e = 5 g, classe III, faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type n° UK2625.
- **Pour la version 1.2 :**
 - o un terminal point de vente TOSHIBA, type ST-B10-1K1-S04-QM-R, n° 2303S720170, marqué CE,
 - o un afficheur vendeur tactile TOSHIBA, type TFTST-A10-5L-2NK-QM-R, n° 2303K740608, marqué CE ;
 - o un afficheur client LCD 8" TOSHIBA, type PA 80A PN, n° CN100204RBBFC, marqué CE ;
 - o connecté à un instrument de pesage à fonctionnement non automatique calculateur de prix) BIZERBA, type CS300 n° 10047602, Max = 15 kg, e = 5 g, classe III, faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type n° D99-09-00 7,
 - o puis connecté à un instrument de pesage à fonctionnement non automatique poids seul TERAOKA, type DS-980-SC n° 13628501, Max = 15 kg, e = 5 g, classe III, faisant l'objet du certificat d'approbation CE de type n° T8026.

Annexe au certificat d'essai n° LNE-6910 rév. 2

6. – Conditions particulières d'installation, d'utilisation et de vérification

Lors des vérifications primitives ou des opérations de contrôle en service, le personnel en charge de la vérification doit s'assurer notamment que les conditions décrites ci-dessous sont bien respectées.

La partie de logiciel AEMSOFTS_BALANCE.wdl ne peut être installée sur un terminal point de vente que si celui-ci dispose d'un dispositif d'affichage destiné au client, comportant l'ensemble des indications primaires relatives à un instrument de pesage à fonctionnement non automatique.

Ce logiciel ne fonctionnant qu'en configuration d'utilisation de tares prédéterminées, le dispositif semi-automatique de tare de l'IPFNA, s'il existe, doit être désactivé.

L'IPFNA doit avoir obligatoirement avoir une seule étendue de mesure et un seul échelon de vérification e tel que $e = 5 \times 10^k$ g, k étant un nombre entier ou zéro.

Les valeurs des tares prédéterminées associées aux PLU (appel de prix par article) doivent obligatoirement être des multiples de 5 g.

De plus, les dispositifs d'affichage des deux instruments (TPV et balance) doivent être placés de manière à être visibles simultanément par le client et le vendeur.